

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DES PERSONNALITES
EXTERIEURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Dans le cadre du renouvellement des élus au conseil d'administration les 9, 10 et 11 février 2021, l'administratrice provisoire de l'université Paris 8 lance un appel public à candidatures visant à élire les personnalités extérieures visées à l'article L. 712-3 du code de l'éducation et à l'article 7 des statuts de l'université Paris 8.

L'université Paris 8 renouvelle ses conseils centraux et notamment son conseil d'administration. Le conseil d'administration comprend trente-quatre membres dont huit personnalités extérieures.

Au sein du conseil d'administration vingt-six membres sont élus et trois personnalités extérieures ont été désignées (2 hommes et 1 femme) respectivement par le CNRS – centre national de la recherche scientifique (homme), le conseil régional d'Île-de-France (homme) et par la ville de Saint-Denis (femme).

Ces vingt-neuf membres seront convoqués le **mardi 2 mars 2021** pour désigner les cinq autres personnalités extérieures après mise en œuvre du présent appel à candidatures.

CANDIDATURES

Les personnalités extérieures doivent faire acte de candidature, à compter du lundi 11 janvier 2021 et au plus tard jusqu'au **mardi 16 février 2021 à 12 heures**, à l'adresse suivante :

Direction générale des services
Université Paris 8
2, rue de la liberté
93526 SAINT-DENIS CEDEX

Ou par courriel à : affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr.

Doivent être annexés les documents suivants :

- Le formulaire ci-annexé complété et signé ;
- Un curriculum vitae ;
- La copie d'une pièce d'identité ;
- Toute pièce justifiant de la qualité de la personne candidate ;
- A titre facultatif, une lettre d'intention justifiant de la motivation du candidat.

NOMINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CA ET CONDITIONS DE RECEVABILITE :

Il est procédé à un appel public à candidatures pour les cinq sièges de personnalités extérieures du CA, **dont au moins une a la qualité d'ancien diplômé de l'université**, soit :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
- Une personnalité désignée à titre personnel.

Une personnalité extérieure ne peut siéger au sein d'un même établissement dans plus d'un des conseils ou commissions.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonctions dans l'établissement et les étudiants inscrits dans l'établissement ne peuvent être désignés au titre de personnalités extérieures.

Le choix final des cinq personnalités tient compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités et les organismes de recherche, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures du conseil d'administration.

Le choix final de ces personnalités extérieures tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures membres du conseil d'administration, répartis de la façon suivante :

- un homme pour le CNRS (centre national de la recherche scientifique) ;
- un homme pour le Conseil régional d'Île-de-France ;
- une femme pour la ville de Saint-Denis.

Dès lors que le choix final des personnalités extérieures tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures membres du conseil d'administration, seront donc désignés, après appel public à candidatures trois femmes et deux hommes.

Si les candidatures recueillies après un premier appel à candidatures ne permettent pas de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein des personnalités extérieures du conseil d'administration de l'université, un nouvel appel à candidatures est organisé.

Par ailleurs, un vote a lieu pour chaque sous-catégorie. Le résultat de chacun des votes est donc indépendant des autres votes. Ainsi, le fait qu'une sous-catégorie ne puisse être pourvue malgré le vote ne remet pas en cause la désignation d'une ou des personnalités de l'autre ou des autres sous-catégories pour laquelle ou lesquelles un candidat peut être désigné.

Les personnalités extérieures sont désignées avant la première réunion du conseil d'administration convoquée pour l'élection du président de l'université.

Le mandat des membres du conseil d'administration court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection du président de l'université.

Fait à Saint-Denis le 11 janvier 2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

DEPOT DE CANDIDATURE
EN QUALITE DE PERSONNALITE EXTERIEURE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

A faire parvenir à la direction générale des services
2, rue de la liberté 93526 SAINT-DENIS CEDEX
affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr

Impérativement jusqu'au mardi 16 février 2021 à 12h

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :

Diplômé de l'université Paris 8 :

OUI (préciser le diplôme et l'année d'obtention) :

NON

Déclare être candidat au titre de la catégorie suivante :

Catégorie 1 : personne assurant les fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

Désignation de l'entreprise :

Catégorie 2 : représentant des organisations représentatives des salariés

Désignation de l'organisation :

Catégorie 3 : représentant d'une entreprise employant moins de cinq cent salariés

Désignation de l'entreprise :

Catégorie 4 : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Désignation de l'établissement :

Catégorie 5 : personnalité désignée à titre personnel

Nom et coordonnées :

Merci de bien vouloir joindre **un curriculum vitae, la copie de la pièce d'identité, toute pièce justifiant de la qualité de la personne candidate et à titre facultatif une lettre d'intention**, qui seront transmis aux membres élus, en prévision de la réunion du conseil d'administration qui étudiera votre candidature.

A le
Signature